

# Hiver 2023 - 2024

Neige, givre, verglas...

Préparons l'hiver ensemble !

Les recommandations de la Métropole



**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	PRÉPARONS L'HIVER ENSEMBLE .....	p 3
<b>2.</b>	INFORMATIONS PRATIQUES.....	p 4
<b>3.</b>	LES CONDITIONS DE CIRCULATION EN HIVER : 4 COULEURS À RETENIR.....	p 5
<b>4.</b>	TRAITEMENT DES ROUTES.....	p 6
<b>5.</b>	LA VIABILITÉ HIVERNALE EN CHIFFRES.....	p 7
<b>6.</b>	DÉNEIGEMENT DES VOIES : ORGANISATION.....	p 8

# 1. PRÉPARONS L'HIVER ENSEMBLE !

Du 6 novembre 2023 et jusqu'au 11 mars 2024, les équipes de la Métropole de Lyon sont mobilisées pour répondre aux chutes de neige et au verglas, 24h/24h.

Les moyens existants n'en demeurent pas moins inférieurs à ceux d'une station de ski et la météorologie n'est pas une science exacte.

Pour que les conditions de circulation restent des plus acceptables possibles, chaque Grand lyonnais doit contribuer par deux actions simples : anticiper et s'informer.

## **Anticiper : pour pouvoir agir en cas de besoin**

### **Avant les intempéries :**

Prévoir les équipements nécessaires pour son véhicule (pneus neige, chaînes), notamment pour les personnes résidant sur les hauteurs de l'agglomération.

Disposer de sel et d'une pelle pour déneiger le trottoir au droit de sa propriété.

Élaguer les arbres au droit des propriétés pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique.

## **S'informer : pour mieux se déplacer**

La Métropole de Lyon a adopté un code couleur afin d'améliorer et simplifier le dispositif d'information aux usagers.

Ces différents niveaux s'accompagnent systématiquement de recommandation pour les déplacements.

Dès les premières chutes de neige ou phénomènes verglaçants :

- le report des déplacements vers les transports en commun est conseillé, particulièrement vers les lignes fortes (les plus fréquentées) dont la remise en circulation est prioritaire ;
- le télétravail, lorsqu'il est possible, doit être privilégié.

## **Pendant la période neigeuse ou verglaçante :**

- Privilégier les missions de travail à distance (télétravail)
- Reporter, si possible, son mode de déplacement vers le métro, le tramway, voire les lignes fortes de bus vers lesquelles la priorité de déneigement est donnée (C1 - C2 - C3 - C5 - C6 - C8 - C10 - C11 - C12 - C14 - C20 - C20E - C24 - C25 - C26).
- Faciliter l'intervention des engins de déneigement en se garant sur le côté de la voie. Ils présentent un caractère prioritaire.
- Rester patient et prévoir des temps de déplacement plus longs.
- Ne pas abandonner son véhicule sur la voie publique.
- Déneiger les trottoirs, les accès, les voies privées (lotissement).
- Porter des chaussures adaptées afin d'éviter toute glissade.
- Faire attention aux chutes de neige et de glace des toitures et des chéneaux. Si possible, écarter les passants des zones dangereuses par tout moyen approprié.

Les sapeurs-pompiers sont uniquement prévus pour le secours aux personnes et aux biens. Il ne faut pas les appeler pour déneiger.

Service Presse Métropole de Lyon

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

## 2. INFORMATIONS PRATIQUES

**Pour obtenir des renseignements sur les conditions de circulation :**

- Onlymoov Service d'information déplacements de la Métropole  
[www.onlymoov.com](http://www.onlymoov.com)

**Pour obtenir des renseignements sur la desserte des transports en commun :**

- TCL : [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) – Téléphone : 04 26 10 12 12 (coût d'un appel local)

**Pour obtenir des renseignements sur la météo :**





- Prévisions météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) - Téléphone : 3250

**Les informations sur le déneigement sont relayées** sur les radios partenaires et les panneaux à messages variables.

Plus d'information sur le plan de déneigement sur :  
[www.grandlyon.com/pratique/deneigement](http://www.grandlyon.com/pratique/deneigement)

### 3. LES CONDITIONS DE CIRCULATION EN HIVER : 4 COULEURS À RETENIR

L'usager doit s'adapter en fonction des phénomènes météorologiques et des conditions routières de circulation qui leur sont associées :

	Code Couleur	Descriptif	Conseil aux usagers	Probabilité d'un blocage
	<b>Conditions de circulation NORMALES</b>	Pas de neige ni de verglas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faites preuve de vigilance, la route n'est jamais sans danger.</li> </ul>	-
	<b>Conditions de circulation DELICATES</b>	Le verglas est localisé ou la neige est en faible épaisseur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements spéciaux sont conseillés : il y a lieu d'être prudent.</li> <li>Réduisez votre vitesse et augmentez l'inter distance entre les véhicules.</li> <li>Privilégiez les déplacements en transports en commun.</li> </ul>	Faible pour les VL, possible pour les PL
	<b>Conditions de circulation DIFFICILES</b>	Le verglas est généralisé ou la neige est en forte épaisseur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipements spéciaux (chaines ou pneus hiver) sont indispensables : il y a lieu de se renseigner avant de partir car des risques de blocage de circulation sont possibles.</li> <li>Différez autant que possible vos déplacements ou reportez-les vers les transports en commun.</li> </ul>	Forte probabilité d'un blocage, d'autant plus que le trafic est important.
	<b>Conditions de circulation IMPOSSIBLES</b>	La neige est en très forte épaisseur ou des congères sont en formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reportez votre déplacement, ne circulez pas.</li> <li>La circulation est dangereuse.</li> </ul>	Blocage effectif.

Ces codes seront repris sur le site de la Métropole de Lyon et dans les bulletins d'informations pour alerter les usagers des conditions de circulation et pour qu'ils puissent anticiper et adapter leurs déplacements. Ils sont également déclinés sous forme de texte sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) de la Métropole de Lyon. Suivant le phénomène météorologique, les conditions de circulation dans l'agglomération peuvent rapidement se dégrader et passer d'un niveau normal à difficile, voire impossible. Le rétablissement de la circulation se fait par palier pour revenir d'une situation impossible à difficile, de difficile à délicate, de délicate à normale.

## 4. TRAITEMENT DES ROUTES

Pour éviter que les routes soient glissantes, la Métropole de Lyon utilise de la bouillie de sel. L'intervention consiste à répandre simultanément de la saumure (eau saturée en sel à 24%) pour une action immédiate et du sel en grains pour une action différée. Afin de mieux préserver l'environnement, le dosage du salage sur les véhicules d'intervention est de 17 à 20 g/m<sup>2</sup> pour une action efficace.

Deux modes de traitement peuvent s'opérer lors des interventions :

- le traitement curatif dès les premières précipitations,
- le traitement préventif est réservé à des situations particulières tels les points stratégiques de l'agglomération arrêtés par la Préfecture et les ouvrages d'art aériens (ponts, passerelles), les voies rapides (M6, M7 par exemple)

### **Mode opératoire**

Le traitement des voiries représente 6 300 km. Les voies métropolitaines sont hiérarchisées en trois niveaux d'intervention, à l'échelle de l'agglomération et en fonction du trafic et des équipements desservis.

- **Les voies de niveau I** : voies de transports en commun les plus fréquentées du réseau des TCL : C1 C2 C3 C5 C6 C8 C10 C11 C12 C14 C20 C20E C24 C25 C26, représentant 240 000 voyageurs par jour (chiffre équivalent au nombre de voyageurs transportés par le tramway). Voies de transit et de trafic dense, voies d'accès à chacune des communes, voies rapides de l'agglomération : le boulevard périphérique Laurent Bonnevey (D383), le boulevard urbain sud (D301) et le contournement sud de Meyzieu (D302), et aux principaux pôles d'activité, voies d'accès à chacune des communes et aux principaux pôles générateurs (hôpitaux, centralités urbaines, équipements publics, SDMIS, Police et Gendarmerie, gares, etc.), le tronçon M6/M7 entre Dardilly/Limonest et Pierre-Bénite, soit 3 200 km traités.
- **Les voies de niveau II** : toutes les autres voies inter-quartiers soit 1 600 km traités. Il faut environ 10 heures pour traiter ce réseau de niveau II sous réserve d'avoir stabilisé les possibilités de circulation sur les voies de niveau I pour une couche de neige comprises entre 1 et 5 cm, et en dehors des horaires de grande circulation.
- **Les voies de niveau III** : dès les 4 800 km d'axes prioritaires dégagés, les moyens en personnel et matériels sont affectés sur les voies secondaires. Ce sont toutes les autres voies de circulation à faible (environ 1 500 km de traitement)

**Lors de fortes précipitations neigeuses, l'action peut porter à plusieurs reprises sur le niveau I avant d'entreprendre le niveau II et III.**

## 5. LA VIABILITÉ HIVERNALE EN CHIFFRES

### La période de viabilité hivernale c'est :

- **440 agents métropolitains** mobilisables (soit **1 150 personnes** formées en interne afin d'être opérationnelles durant toute la saison) et **une quarantaine de chauffeurs d'entreprises** prestataires de service qui assurent une permanence 24h/24.
- **500 agents d'entretien** sont en soutien dans la journée, de 6h00 à 19h30, pour le déneigement manuel de lieux spécifiques (trottoirs des ponts, mairies, écoles, hôpitaux, etc.).
- **6 300 km de traitement effectif des voiries.**

### Les moyens matériels mobilisés :

- 11 dépôts de sel sur l'agglomération et 900 coffres à sel placés sur l'espace public, soit un stock de 18 000 tonnes,
- 11 centrales de production de saumure avec un stock de 325 000 litres
- 11 tracto-chargeurs
- 95 véhicules équipés de saleuses automatiques et de lames de déneigement
- Coût d'une journée de déneigement continue sur 24 heures : 430 000 €
- Coût d'une tonne de sel répandue : 110 €

À titre d'information : Une chute de neige de 6 cm sur l'agglomération représente 1 000 000 m<sup>3</sup> de neige à dégager.

## 6. DÉNEIGEMENT DES VOIES : ORGANISATION

### L'organisation :

- Un personnel d'intervention en astreinte 24h/24, 7j/7 de novembre à mars.
- Des informations météorologiques fournies par Météo France pour aider à la décision durant cette période.
- Ces bulletins sont complétés par des messages d'avertissement spécifiques en cas d'urgence, renforcés par une consultation Internet et un suivi téléphonique auprès des prévisionnistes de Météo France.
- L'établissement d'un cadre de référence définissant le travail et les missions de chacun.
- L'ouverture d'un standard téléphonique Neige en cas de fortes intempéries ou de fortes précipitations neigeuses : tél : 04 78 95 88 44.

### Répartition du déneigement des voies

- **La Métropole de Lyon** : les voies métropolitaines.
- **Les communes** : les espaces municipaux (jardins, parcs, cours d'école, etc.).
- **Le citoyen** : le déneigement des trottoirs, voies privées, voies de lotissement. Se référer à l'arrêté du Maire de chaque commune (17 janvier 1992 pour la ville de Lyon).

La Préfecture assure une coordination des actions lors de forts épisodes neigeux.

### Les points stratégiques :

Un Schéma de Coordination et d'Intervention sur l'Agglomération Lyonnaise (SCIAL) a été mis en place pour traiter les points stratégiques de l'agglomération :

- Le pont de la Mulatière,
- Le pont Kitchener et la montée de Choulans (2 sens) à Lyon,
- L'accès Nord tunnel sous Fourvière,
- Le carrefour de l'horloge à Tassin,
- Le carrefour RD 307 Valvert à Tassin,
- Le tunnel du Valvert à Tassin,
- La place Saint-Paul à Lyon,
- L'accès Sud et Nord du tunnel de la Croix-Rousse,
- Le tunnel de Caluire (périphérique nord),
- L'accès à Rochecardon 1 et 2 (tunnel périphérique nord),
- La montée Castellane, la montée des Soldats et la montée de la Boucle à Caluire,
- La montée Roy à Fontaines / Saône,
- Limonest Maison carrée.



**SERVICE PRESSE**

**Métropole de Lyon**  
20 rue du Lac  
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03  
[grandlyon.com](http://grandlyon.com)

**MÉTROPOLE**

**GRAND**

**LYON**